



Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

Fiche signalétique du 23/6/2021, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **LARVOX EC**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Insecticide - Usage biocide

Usage professionnel

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Lodi Group

Parc d'Activités des Quatre Routes

35390 Grand Fougeray

France

Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

fds@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.

Hôpital Central

29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

54035 Nancy Cedex

Tel : +33 3 83 22 50 50

Email: cap@chu-nancy.fr

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.



Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

 **Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient Pyrèthre. Peut produire une réaction allergique.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics

2-méthylpropan-1-ol; isobutanol

Alcools, C12-15-branched and linear, ethoxylated

Dodécylbenzène sulfonate de calcium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
















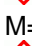



3.1. Substances

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 80% - < 90%	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	CAS: 64742-48-9 EC: 918-481-9	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
6.42	S-Methoprene	CAS: 65733-16-6 EC: 254-993-2	 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
< 5%	2-méthylpropan-1-ol; isobutanol	Numéro 603-108-00-1 Index: CAS: 78-83-1 EC: 201-148-0	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.8/3 STOT SE 3 H335  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.8/3 STOT SE 3 H336
< 3%	Alcohols, C12-15-branched andlinear, ethoxylated	CAS: 106232-83-1 EC: 932-186-2	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
< 3%	Dodécylbenzène sulfonate de calcium	CAS: 26264-06-2 EC: 247-557-8	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
0.20%	Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.)	CAS: 89997-63-7 EC: 289-699-3	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.
< 0.25%	2,6-di-tert-butyl-p-crés ol	CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

- En cas de manifestation allergique, consulter un médecin
- En cas de contact avec les yeux :
- En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
 - Protéger l'œil indemne.
 - Retirer les lentilles de contact
 - Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau
 - En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :
- NE PAS faire vomir.
 - Appeler un médecin
 - Ne pas faire vomir.
 - Rincer la bouche avec de l'eau.
- En cas d'inhalation :
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
 - En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. Si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement : symptomatique. Consulter un médecin si des symptômes se développent (irritation, rougeur...) et si possible lui montrer l'étiquette

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :
- En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
- Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
- La combustion produit de la fumée lourde.
- Produits de combustion dangereux:
- Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- Éliminer toute source d'allumage.
- Emmener les personnes en lieu sûr.
- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthylpropan-1-ol; isobutanol - CAS: 78-83-1

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - Remarques: Skin and eye irr

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - Remarques: DIRECTIVE 2006/15/CE DE LA COMMISSION
(Pyrethre CAS : 8003-34-7)

2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0

ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Remarques: (IFV), A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Non disponible

Valeurs limites d'exposition PNEC

LARVOX EC

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.00019 mg/l

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

Cible: station d'épuration - valeur: 6.85 mg/l

Cible: Sédiments - valeur: 0.0038 mg/kg

Cible: Sol - valeur: 0.148 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants en nitrile réutilisables certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3

Protection respiratoire:

Masque avec filtre « A », couleur marron

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	liquide jaunâtre	--	--
Odeur:	caractéristique - pétrole	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	Non disponible	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>160	--	--
Point éclair:	48 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	0.82 (25°C)	--	--
Hydrosolubilité:	forme émulsion en eau	--	--
Solubilité dans l'huile :	soluble en solvants	--	--

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

	organiques		
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

10.2. Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Non disponible

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

S-Methoprene - CAS: 65733-16-6

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : > 5050 mg/Kg

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

- Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : > 5050 mg/Kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritation cutanée - - Remarques: the substance is rated slightly irritating
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritation oculaire - - Remarques: minimally irritating
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation par contact avec la peau Non sensibilisant

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

- a) toxicité aiguë:
Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 1030 mg/kg p.c/j - Remarques:
Nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext
Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : > 2000 mg/kg p.c - Remarques:
nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 2.3 mg/L - Durée: 4h -
Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée Non sensibilisant -
Remarques: nominal 57% Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.
- f) cancérogénicité:
Test: NOAEL = 4.4 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum
cinerariaefolium, ext.
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL = 360 mg/kg p.c/j - Remarques: nominal 57% Chrysanthemum
cinerariaefolium, ext.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0

- a) toxicité aiguë:
Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 890 mg/Kg
Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 2000 mg/Kg - Durée: 4h -
Source: OECD 402

2-méthylpropan-1-ol; isobutanol - CAS: 78-83-1
LD50 (RAT) ORAL: 2460 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition répétée;
j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

S-Methoprene - CAS: 65733-16-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

Point final: LC50 Poissons = 4.26 mg/L - Durée h: 96
Point final: EC50 Daphnia magna = 0.22 mg/L - Durée h: 48
Point final: ErC50 Algues = 2.264 mg/L - Durée h: 72

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Truite arc-en-ciel = 5.2 µg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnia magna = 12 µg/L - Durée h: 48 - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined (21 d study)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC Fathead minnow = 1.9 µg/L - Remarques: LOEC value of 3.0 µg.l-1 (35d study)

Point final: NOEC Daphnia magna = 0.86 µg/L - Remarques: LOEC value of 2.0 µg.l-1 were determined

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: NOEC Boues activées = 0.23 µg/L - Durée h: 3

2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons = 5 mg/L - Durée h: 48

Point final: EC50 Pseudokirchneriella subcapitata = 6 mg/L - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyrèthre - Chrysanthemum cinerariaefolium, extract - CAS: 89997-63-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Remarques: in presence of UV light

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: UN1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S, (2-methylpropan-1-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c, E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H332 Nocif par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles 'Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Fiche de Données de Sécurité LARVOX EC

CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.